

CONVENTION DE STAGE

DU BTS : _____

Vu le code du travail, notamment ses articles D.4153-41 à D.4153-44 et D.4153-46,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.331-1 à 15, L.333-5, D.337-1 à 4 et R.421-8 à 36,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'établissement approuvant la convention-type et autorisant le Chef d'établissement à conclure au nom de l'établissement toute convention relative aux périodes de formation en milieu professionnel conforme à la convention-type,

Article 1 : LES PARTIES

La présente convention règle les rapports entre :

- La structure d'accueil de l'étudiant citée ci-dessous d'une part :

d'accueil Statut juridique Adresse Téléphone(s) Courriel Représentée par : Mme ou M (1)	Nom de la structure	
Adresse Téléphone(s) Courriel Représentée par : Mme ou M (1)		
Téléphone(s) Courriel Représentée par : Mme ou M (1)	Statut juridique	
Courriel Représentée par : Mme ou M (1)	Adresse	
Représentée par : Mme ou M ⁽¹⁾	Téléphone(s)	
Mme ou M ⁽¹⁾	Courriel	
Mme ou M ⁽¹⁾	Représentée par :	
77	Mme ou M (1)	
En qualité de	En qualité de	

(1) : rayer la mention inutile

- Le lycée Pardailhan cité ci-dessous d'autre part :

Nom de la structure	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PARDAILHAN	
Statut juridique	Etablissement Public Local d'Enseignement, désignée ci-après par le « lycée »	
Adresse	Chemin de Baron - BP 20376, 32 008 Auch Cedex	
Téléphone	05.62.61.42.50 (standard)	
Courriel	0320002D@ac-toulouse.fr	
Représentée par :	Francis TRIMBUR	
En qualité de	Chef d'établissement	

Responsable de la scolarité de **l'étudiant en section de technicien supérieur BTS** ______, désigné ci-après par le "**stagiaire**" :

Nom - Prénom de l'étudiant	
Date naissance	
Adresse	
Numéro de téléphone	
Courriel	

Décident, après concertation, de formaliser la convention suivante qui règle les relations concernant le stage de formation professionnelle effectué dans la structure d'accueil :

Durée du stage : du	au
Représentant une durée totale de	(nombre de semaines)

Durée hebdomadaire maximale de présence dans la structure : 35 heures ou nombre d'heures mentionnés dans la convention collective applicable pour l'étudiant en section de technicien supérieur du Lycée ci-dessus désigné.

Article 2 : PROJET PÉDAGOGIQUE ET CONTENU DU STAGE

Le stage en structure contribue à la formation de l'étudiant conformément au référentiel du diplôme du BTS en vigueur à la date du stage.

Les objectifs généraux, les compétences visées et les activités proposées au Stagiaire sont précisés dans <u>l'annexe</u> <u>pédagogique jointe.</u>

Le stagiaire est associé aux activités de la structure concourant directement à l'action pédagogique. En aucun cas, sa participation à ces activités ne doit porter préjudice à la situation de l'emploi dans la S structure d'accueil.

Article 3: MODALITES PRATIQUES DU STAGE

- Dates-Période de stage

Le stage a lieu à des dates fixées par la présente convention (voir ci-dessus article 1). Si pour une raison de force majeure, le Stagiaire n'a pu suivre l'intégralité du stage un avenant fixera les nouvelles modalités après accord commun entre la structure d'accueil et le lycée.

En cas de force majeure, afin de permettre à l'étudiant d'effectuer la durée réglementaire en structure d'accueil exigée par le règlement d'examen :

- La structure désigne ci-dessous la personne chargée de l'accompagnement du stagiaire :

- Il est possible de programmer le stage pendant les périodes de vacances scolaires intégrées à la scolarité (dans le respect du code du travail).
- Il est possible de prévoir des temps de stage en distanciel. Ils seront indiqués dans la tableau des horaires.

Nom du tuteur professionnel :
Qualité du tuteur professionnel :
Courriel:
Téléphone :
- Le lycée Pardailhan désigne ci-dessous le tuteur pédagogique (enseignant) chargé de l'accompagnement du stagiaire.
Nom du tuteur pédagogique :
Courriel:
Téléphone :

- Horaires journaliers de l'étudiant :

JOURS	MATIN	Prés Dist	APRES MIDI	Prés Dist	TOTAL HEURES
Lundi	h àh		h àh		
Mardi	h àh		h àh		
Mercredi	h àh		h à h		
Jeudi	h àh		h à h		
Vendredi	h àh		h à h		
Samedi	h àh		h à h		
Dimanche	h àh		h àh		
			Total des heures :		

Présentiel ou **Dist**anciel : le distanciel n'est possible qu'en cas de force majeure (CF article 3 ci-dessous)

Durée hebdomadaire maximale de présence dans la structure d'accueil : _ _ _ heures pour le stagiaire.

En cas d'horaires variables, la structure d'accueil s'engage à communiquer au lycée le planning des horaires prévus deux semaines avant le début du stage.

En cas d'absence du Stagiaire pendant la période de stage, la structure d'accueil et le Stagiaire informent le Lycée dans les 24 heures ainsi que l'enseignant tuteur.

Toute demande d'absence de la part du stagiaire, doit faire l'objet au préalable, d'une demande d'autorisation d'absence auprès du responsable de la structure d'accueil avec information au chef d'établissement et à l'enseignant tuteur.

Toutefois pour les absences imprévisibles, le stagiaire produit un justificatif à la fois auprès de la structure d'accueil et auprès de l'enseignant tuteur dans les 24h au plus tard.

Article 4: STATUT DE L'ETUDIANT STAGIAIRE

Pendant la durée du stage, le stagiaire demeure étudiant du lycée. Il est suivi par un membre de l'équipe éducative. Pendant la durée du stage, le stagiaire :

- est soumis à la discipline de la structure d'accueil (le règlement intérieur de la structure d'accueil lui est opposable, sous réserve qu'un exemplaire lui soit notifié).
- doit être informé des consignes de sécurité appliquées dans la structure et les respecter. Plus particulièrement dans le cadre du protocole sanitaire lié au COVID 19 : les mesures de protection en vigueur au sein de l'entreprise pour assurer la santé et la sécurité des salariés face à cette épidémie s'appliquent à l'étudiant.
- s'engage à respecter les règles de confidentialité demandées par la structure.

Article 5: REMUNERATION, AVANTAGES ET FRAIS DE L'ETUDIANT STAGIAIRE

- -Le stagiaire ne peut pas prétendre à rémunération de la part de la structure. Néanmoins celle-ci pourra proposer une gratification dans le cadre de la réglementation du travail en vigueur.
- Les avantages en nature offerts par la structure peuvent être :

Avantages en nature offerts	Caractéristiques des avantages	Montants prise en charge
Transports	Moyens (bus, VP, train,):	
□ Oui □ Non		
Restauration	Lieux à préciser (entreprise, autre) :	
□ Oui □ Non		
Hébergement	Lieux à préciser (entreprise, autre) :	
□ Oui □ Non		

Article 6 : ASSURANCES

- La structure d'accueil prend les dispositions nécessaires pour garantir sa responsabilité civile chaque fois qu'elle
sera engagée, soit en souscrivant une assurance particulière garantissant sa responsabilité civile en cas de
faute imputable à la structure à l'égard du stagiaire, soit en ajoutant à son contrat déjà souscrit « responsabilité civile
entreprise » ou « responsabilité civile professionnelle » un avenant relatif au stagiaire.

Société d'assurance :	 	
N° de contrat :	 	 _

- Le lycée contracte une assurance couvrant la responsabilité civile, pour les étudiants, pour les dommages qu'ils pourraient causer pendant la durée ou à l'occasion de leur période de formation en structure d'accueil.

Société d'assurance : MAIF N° de contrat : 1195147P

- Par ailleurs, le stagiaire devra justifier d'une assurance avec « responsabilité civile ». S'il utilise son propre véhicule pour les besoins de son activité de stagiaire : il s'engage à signaler à sa compagnie d'assurance l'utilisation ainsi faite de ce véhicule.
- En cas d'accident survenant au stagiaire, soit au cours du travail, soit au cours du trajet : le Responsable de la structure d'accueil s'engage à prévenir le chef de l'établissement ainsi que l'enseignant tuteur à leur faire parvenir, dans la journée où l'accident s'est produit ou au plus tard dans les 24 heures, toutes les déclarations qui lui seront demandées.

La déclaration du chef d'établissement ou d'un de ses préposés doit être faite par lettre recommandée à la caisse primaire d'assurance maladie, avec demande d'avis de réception, dans les 48 heures, non compris les dimanches et jours fériés.

- Dans le cas d'un accident ou d'une maladie sur le lieu de travail nécessitant un transport sur un lieu de soins extérieur à la structure d'accueil, son responsable sollicite les services du SAMU en priorité.
- Couverture sociale du stagiaire

Le lycée ouvre droit à ses étudiants au bénéfice du régime d'assurance sociale des étudiants. Le stagiaire étudiant continuera à recevoir, au titre de ce régime, les prestations d'assurance maladie, maternité ainsi éventuellement que les allocations familiales ; dans le cas contraire, lesdites prestations pourront leur être servies s'ils ont la qualité d'ayants droit d'assurés sociaux au sens de l'article L313-3 du Code de la Sécurité Sociale.

Par ailleurs, le stagiaire étudiant continuera à bénéficier de la législation sur les accidents du travail en application de l'article L412-8, 2^{ième} paragraphe, dudit code et devra être muni de sa carte d'immatriculation.

Article 7 : EVALUATION DES PÉRIODES DE STAGE

- Les missions réalisées en stage serviront à l'étudiant pour les épreuves signalées dans le référentiel du BTS concerné.
- La structure d'accueil s'engage à :
 - compléter le certificat de stage (signature et cachet de la structure) qui indique la durée du stage et les missions assurées par le stagiaire;
 - évaluer le Stagiaire conformément à la grille d'évaluation transmise par l'établissement et à l'annexe pédagogique jointe à cette convention.

Article 8 : MANQUEMENT GRAVE A LA PRESENTE CONVENTION

À Auch

Visa:

En cas d'interruption du stage liée à une démission de l'étudiant ou à un manquement grave aux règles définies par la présente convention, le responsable de la structure d'accueil et le lycée conviendront d'un échange de courriers précisant les causes de l'éventuelle suspension ou résiliation du stage. Une transgression ou un manquement constaté durant le stage, imputable au Stagiaire qui reste sous statut scolaire, pourra faire l'objet d'une mesure disciplinaire de la part du lycée à l'égard de l'étudiant concerné.

Le Représentant de la structure d'accueil	`
À	
Le//	
« Lu et approuvé » Visa :	

Le Chef d'Etablissement	L'étudiant stagiaire À Auch
_e / / « Lu et approuvé » Visa :	Le / / « Lu et approuvé » Visa :
	Le tuteur pédagogique À Auch Le// « Lu et approuvé » Visa

Annexe pédagogique Stage de BTS SIO

1- Objectifs du stage

Au cours des deux années de formation, les étudiants sont amenés à réaliser deux stages. Ces stages permettent une capitalisation d'expériences professionnelles qui favorisent la construction du projet personnel et professionnel de l'étudiant. Ceux-ci participent à sa future intégration dans le monde du travail.

La durée du présent stage est de ____semaines. Ce stage en milieu professionnel contribue à atteindre les objectifs de la formation et plus particulièrement :

- appréhender la réalité et la diversité du milieu professionnel.
- observer et analyser des situations professionnelles
- mettre en œuvre les compétences du référentiel
- réaliser des activités en autonomie partielle ou totale sous la responsabilité du maître de stage
- mobiliser, approfondir et compléter les connaissances, méthodologies et techniques.

2-Contenu du stage / activités confiées à l'étudiant

Les activités confiées au stagiaire correspondent aux compétences décrites dans le référentiel de certification en conformité avec les finalités du diplôme.

Activités STS SIO 1 pouvant être réalisées durant le stage pratique de première année :

Gérer le patrimoine informatique

Recenser et identifier les ressources numériques

Mettre en place et vérifier les niveaux d'habilitation associés à un service

Exploiter des référentiels, normes et standards adoptés par le prestataire informatique

Gérer des sauvegardes

Répondre aux incidents et aux demandes d'assistance et d'évolution

Traiter des demandes concernant les services réseau et système, applicatifs

Traiter des demandes concernant les applications

Collecter, suivre et orienter des demandes

Développer la présence en ligne de l'organisation

Participer à l'évolution d'un site Web exploitant les données de l'organisation Référencer les services en ligne de l'organisation et mesurer leur visibilité.

Travailler en mode projet

Analyser les objectifs et les modalités d'organisation d'un projet

Evaluer les indicateurs de suivi d'un projet et analyser les écarts

Mettre à disposition des utilisateurs un service informatique

Déployer un service

Réaliser les tests d'intégration et d'acceptation d'un service

Accompagner les utilisateurs dans la mise en place d'un service

Cybersécurité

Protéger les données à caractère personnel

Recenser les traitements sur les données à caractère personnel au sein de l'organisation

Identifier les risques liés à la collecte, au traitement, au stockage et à la diffusion

Appliquer la réglementation en matière de collecte, de traitement et de conservation

Sensibiliser les utilisateurs à la protection des données à caractère personnel

Protéger l'identité numérique d'une organisation

Déployer les moyens appropriés de preuve électronique

Sécuriser les équipements et les usages des utilisateurs

Informer les utilisateurs sur les risques associés à l'utilisation d'une ressource

Identifier les menaces et mettre en œuvre les défenses appropriées

Gérer les accès et les privilèges appropriés

Vérifier l'efficacité de la protection

Garantir la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des services informatiques

Caractériser les risques liés à l'utilisation malveillante d'un service informatique Recenser les conséquences d'une perte de disponibilité, d'intégrité ou de confidentialité Identifier les obligations légales qui s'imposent en matière d'archivage et de protection Organiser la collecte et la conservation des preuves numériques Appliquer les procédures garantissant le respect des obligations légales

Activités STS SIO 2 pouvant être réalisées durant le stage pratique de deuxième année : Option « Solutions logicielles et applications métiers ».

Gérer le patrimoine informatique

Vérifier les conditions de la continuité d'un service informatique Vérifier le respect des règles d'utilisation des ressources numériques

Cybersécurité des services informatiques

Protéger les données à caractère personnel

Préserver l'identité numérique de l'organisation

Sécuriser les équipements et les usages des utilisateurs

Garantir la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des services informatiques et des données de

l'organisation face à des cyberattaques

Assurer la cybersécurité d'une solution applicative et de son développement.

Conception et développement d'applications

Concevoir et développer une solution applicative

Assurer la maintenance corrective ou évolutive d'une solution applicative

Gérer les données

Développer la présence en ligne de l'organisation

Participer à l'évolution d'un site Web exploitant les données de l'organisation

Référencer les services en ligne de l'organisation et mesurer leur visibilité.

Participer à la valorisation de l'image de l'organisation sur les médias numériques en tenant compte du cadre juridique et des enjeux économiques.

L'image de l'organisation est conforme aux attentes et valorisée. Les enjeux économiques liés à l'image de l'organisation sont identifiés et les obligations juridiques sont respectées.

Les mentions légales sont accessibles et conformes à la législation.

Travailler en mode projet : planifier les activités

3- Modalités d'évaluation du stagiaire

Au cours du stage le tuteur pédagogique assure le suivi de l'étudiant, appel téléphonique, visite de stage si possible (en fonction de la distance).

A la fin du stage, le tuteur de la structure d'accueil devra compléter une grille d'évaluation qui sera remise par l'étudiant.